

URBANISME

UN GRAND PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

PLUi valant SCOT

Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs



Soucieuse de valoriser son cadre de vie et d'organiser harmonieusement son développement, la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est engagée fin 2016 dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

1. LE PLUi : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes :

- étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire (étape 1),
- construit un projet de développement durable (étape 2),
- et le formalise dans des règles d'utilisation du sol (étape 3).

Ainsi, celui-ci prend en compte et articule des thématiques diverses : agriculture, offre touristique, développement économique, commerces et équipements, habitat, énergie, climat, paysage, biodiversité...

L'élaboration du PLUi représente l'opportunité de

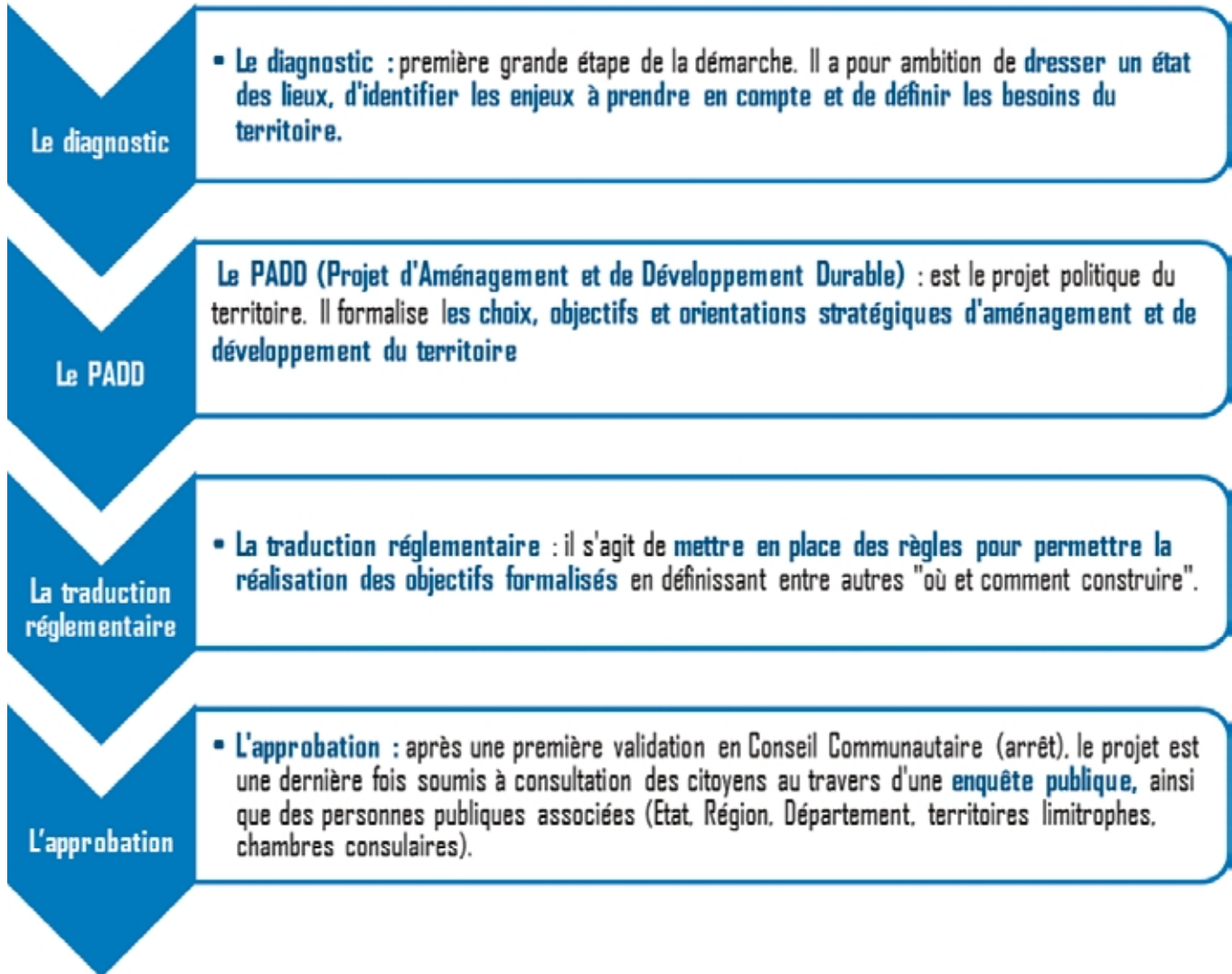


questionner l'état actuel du territoire, de développer un projet qui réponde à ses besoins présents et futurs, et de mettre en œuvre un urbanisme de qualité dans une perspective de développement durable. Il est la traduction du projet commun de développement et d'aménagement du territoire communautaire pour les 10 ans à venir.

Le PLUi des Portes du Haut-Doubs devra également avoir les effets d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), habituellement document de planification d'une très grande échelle. Cela impliquera de prendre en compte de façon forte certains aspects de la planification comme : les déplacements, la modération de la consommation d'espace, des objectifs d'aménagement commercial raisonnables et une politique de l'habitat complète.

2. LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PROJET

La construction du PLUi s'articule en 4 grandes étapes clés, l'une alimentant l'autre pour aboutir à un projet cohérent :



3. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs élabore actuellement son Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Pour cela, notre bureau d'études ainsi que les agents ont initié une concertation large en rencontrant chacun des 47 conseils municipaux. En parallèle, une rencontre a été réalisée avec tous nos partenaires institutionnels (État, Région, Département, Chambre d'Agriculture...)

et 6 réunions publiques ont été organisées à l'attention des habitants. Désormais, nous réalisons une synthèse de tous vos retours afin d'élaborer un projet cohérent et répondant à vos attentes. La prochaine et dernière étape portera sur le règlement et le zonage de ce projet politique.

D'ores et déjà, des registres de concertation sont disponibles dans toutes les mairies et au siège de la Communauté de communes

N'hésitez pas à y inscrire vos remarques !

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs - 7 rue Denis Papin à Valdahon
www.portes-haut-doubs.com - 03 81 65 15 15 / contact@portes-haut-doubs.fr